



PLATEAU DE SACLAY

Les structures opaques s'empilent

Les annonces concernant le plateau de Saclay se succèdent. Des structures multiples, toutes plus opaques les unes que les autres, s'accumulent. Le plan campus de Saclay devient le projet de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le plateau.

MICHELLE LAUTON. SNESUP, UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11.
ANATOLE LUPU. SNCS, UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11.

Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué ? Les manœuvres autour du plateau de Saclay sont le reflet, à peine caricatural, de la décomposition nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur. Annonces médiatiques fracassantes non financées, mise en place de multiples structures toutes plus opaques les unes que les précédentes, prises de décisions entre directions d'établissement sans demander leur avis aux personnels ou aux instances représentatives concernées – parfois informés seulement... par la presse !

SURENCHÈRES MÉDIATIQUES

Rien que dans la semaine du 4 mai ont été rendus publics :

- Arc Express, rocade de métro longue de 60 kilomètres prévue dans le projet « Grand Paris » pour desservir – à une date non précisée – le plateau de Saclay.
- L'augmentation de 620 à 850 millions d'euros de l'investissement de l'État dans le projet « campus de Saclay » (1).
- Une « Silicon Valley de la santé » qui relierait le plateau au centre de Villejuif et de Paris.
- La énième communication du plan Nano-Innov en faveur des nanotechnologies, avec la création d'un centre d'intégration de 46 millions d'euros sur le plateau de Saclay (2).

MULTI-STRUCTURES

Toutes ces annonces doivent s'intégrer au paysage déjà bien complexe des regroupements sur le plateau. Pôles de compétitivité, PRES

(pôle de recherche et d'enseignement supérieur), réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) regroupés dans une fondation de coopération scientifique (FCS), consortiums de grandes écoles du plateau y compris celles appelées à s'y installer (3).

Présenté au départ dans le cadre du programme de rénovation de l'immobilier universitaire, le plan campus de Saclay devient le projet fédérateur de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le plateau. Loin de se restreindre aux universités directement parties prenantes – Paris-Sud 11 et Versailles-Saint-Quentin –, ce projet englobe 23 membres. Parmi lesquels les deux PRES UniverSud et ParisTech (4).

Même si l'université Paris-Sud déposait officiellement le dossier plan campus de Saclay, l'orchestration de la candidature était confiée, dès juillet 2008, à la fondation créée pour gérer deux récents RTRA (5).

Cette fondation comprend 9 membres – dont Paris-Sud –, tous fondateurs du projet campus de Saclay. À terme, elle pourrait intégrer les 23 membres du plan campus. Avec des avantages selon certains points de vue : les statuts d'une telle fondation ne participent pas de la collégialité – peu de personnels élus, pas de représentation étudiante.

Comme le plan campus n'était pas l'objet principal de cette fondation, on nous annonce qu'il faut passer (6) par un accord de « consortium », autrement dit une structure intermédiaire, plus « légère », encore moins démocratique. Quant à la place de l'université Paris-Sud dans cette construction, on ne peut que s'en inquiéter !

L'OPACITÉ ET LA PEUR

Lors de son conseil d'administration du 11 mai, les élus ont débattu, sans voter, des évolutions du plan campus de Saclay, avec notamment ce projet de consortium entre ses 23 membres. Pour gérer et exécuter ce consortium, il est question d'une structure de coordination qui mandaterait la fondation (7). Recherche et enseignement ne sont pas au cœur du consortium. Ils sont pourtant concernés, au moins, par les mutualisations et la volonté de promouvoir des projets communs au sein de cette structure.

Contrairement aux statuts de la fondation, l'accord de consortium prévoit une « clause de confidentialité ». Elle a été présentée sous un jour rassurant – des juristes de confiance ayant introduit cette clause standard qui ne concernerait pas les informations d'intérêt collectif. Mais cette clause est antinomique de la vie démocratique que nous voulons dans les établissements. Elle interdit de « copier, reproduire ou dupliquer » toute information non publique transmise par un autre membre. Et même toute information : tout est réputé confidentiel pendant 15 jours après sa transmission.

Comment croire qu'une telle clause ne restreindra pas la circulation de l'information ? Les documents de travail subissent déjà une omerta insupportable avant même une telle clause.

Au point que les rares élus et les scientifiques nommés dans les groupes de travail qui réfléchissent sur l'avenir commun hésitent à en parler à leurs collègues. Que reste-t-il alors de la collégialité et de ses conseils ? Depuis des mois, le silence règne sur le sujet dans les autres établissements du consortium et de la fondation, tels le CNRS ou l'INRIA (8). Va-t-on vers la construction d'un Frankenstein organisationnel ?

Heureusement, le débat lors du conseil d'administration de Paris-Sud a tout de même permis de connaître les prises de position des élus d'Île-de-France, tant sur la politique d'aménagement du territoire (9) qu'en matière de financement (10).

Dans un tel contexte, comment faire croire que ces projets mirobolants sont élaborés pour améliorer les collaborations entre scientifiques des différents établissements et développer les synergies des formations pour répondre aux aspirations des étudiants et de la société ? Les décisions sont prises à l'insu des intéressés, en toute opacité, sans que les nécessaires échanges avec les collectivités locales aient eu vraiment lieu. Il est de notre responsabilité de syndicalistes de la FSU de faire connaître les termes du débat à tous nos collègues et de poursuivre les échanges avec les élus et les associations de la société civile. ■

Université Paris-Sud 11

Le plus grand campus de France

L'université Paris-Sud s'étend au sud de Paris sur 3 départements – Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne – et 13 communes. L'établissement occupe 270 hectares répartis sur 5 sites géographiques : Orsay (plateau de Saclay), Sceaux, Châtenay-Malabry, Kremlin-Bicêtre et Cachan.

Plus de 2400 enseignants-chercheurs et chercheurs exercent dans les 120 laboratoires (1) de l'Université Paris-Sud gérés, pour la majorité d'entre eux, en partenariat avec le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA ou le CEA. Son budget annuel consolidé s'élève à 450 millions d'euros (2).

1. De chimie, mathématiques et informatique, physique et sciences pour l'ingénieur, sciences de la Terre et de l'Univers, et sciences de la vie 2. Pour l'année 2008.

1. Sur combien d'années ? Et tout le monde sait désormais qu'il n'y a pas l'argent correspondant dans le budget de l'État – cf. le débat budgétaire au Sénat : <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2008/12/budget-2009-qua.html> 2. Prévu depuis longtemps, Nano-Innov entrerait, cette fois, dans le cadre du « plan de relance ». 3. Le déménagement de tout ou partie de l'université Paris-Sud est aussi prévu. 4. Eux-mêmes des EPCS (établissement public de coopération scientifique). Le PRES UniverSud regroupe 6 membres fondateurs et 15 associés, dont certains appartiennent au plan campus ou forment entre eux des consortiums. Le PRES ParisTech comprend 12 grandes écoles, dont certaines sont directement membres du plan campus. UniverSud et ParisTech ont également des membres en commun. 5. Digiéo et Triangle de la Physique. 6. Pour une période transitoire non précisée. 7. Un des 23 membres du consortium, mais avec le même président. 8. Au sein des comités techniques paritaires (CTP) et autres conseils représentatifs. 9. Souci – toutes tendances confondues – des implantations universitaires de Paris Sud, politique de transports, etc. 10. Avec l'engagement du Conseil régional.

